Priorités en matière d’infrastructures énergétiques pour 2020 et au-delà

2011/2034(INI) - 10/06/2011

La Commission a communiqué au Conseil des informations sur ce sujet, donnant ainsi suite à la demande du Conseil européen du 4 février 2011, qui invitait la Commission à rendre compte au Conseil, d'ici juin 2011, sur les chiffres des investissements qui pourraient être nécessaires ainsi que sur les suggestions concernant la manière de répondre aux besoins de financement et de lever les obstacles éventuels aux investissements dans les infrastructures.

La Commission fait figurer dans son rapport son analyse concernant les besoins d'investissement au niveau européen dans les infrastructures d'électricité (**environ 140 milliards EUR**) et de gaz (**environ 70 milliards EUR**) pour la période allant jusqu'en 2020, les investissements risquant de ne pas être concrétisés en raison de différents obstacles, ainsi que les mesures proposées pour répondre aux besoins de financement et surmonter les obstacles recensés.

La Commission devrait présenter une **proposition législative dans ce domaine en octobre 2011**.